



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 6 JANVIER 2026 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
2	AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	
4	AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
5	BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	Départ après la délibération 2
6	BRISON-SAINT-INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
7	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
8	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	Arrivé après la délibération 11
9	ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
10	GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
11	LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
12	LE BOURGET-DU-LAC	T MERCAT Nicolas	
13	LE BOURGET-DU-LAC	T SIMONIAN Edouard	
14	LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
15	MOTZ	T CLERC Daniel	
16	MOUXY	T PERSON Armelle	
17	PUGNY-CHATENOD	T CROUZEVIALLE Bruno	Arrivé après la délibération 1
18	RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	Départ après la délibération 3
19	SAINT-OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
20	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
21	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
22	TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
23	TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
24	VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
25	VOGLANS	T MERCIER Yves	

20 communes présentes

Absents excusés :

CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire
VIONS	ARRAGAIN Manuel



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 30 décembre 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 15 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 23 présents.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 5 Année : 2026

Exécutoire le : 14 JAN. 2026

Publiée / Notifiée le : 14 JAN. 2026

Visée le : 13 JAN. 2026

COMMANDE PUBLIQUE

Accord cadre de Travaux à bon de Commande n° 25025 : Travaux Courants / réhabilitation du patrimoine Réseaux – Secteur centre - Attribution

Monsieur le Président présente l'objet du marché qui porte sur la réalisation de travaux de réhabilitation du patrimoine du pôle Eaux (eaux usées, eaux pluviales et eau potable) sur le secteur centre, à savoir les communes d'Aix-Les-Bains, Brison-Saint-Innocent et Tresserve.

Ce marché répond notamment aux besoins en génie civil, terrassement, VRD et petite maçonnerie.

Le marché est un accord-cadre à bons de commande pour des opérations dont le montant sera inférieur à 350 000 € HT pour les réseaux d'eau potable et 350 000 € HT pour les réseaux d'eaux usées et d'eau pluviale :

Le marché est sans montant annuel minimum et avec un montant annuel maximum de 1 700 000 € HT.

Le marché a été passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert. Il s'agit d'un accord cadre mono-attributaire à bon de commande.

L'accord cadre est passé pour un an à compter de la notification du marché, renouvelable trois fois un an.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

- 60% prix,
- 40% valeur technique appréciée selon le contenu du mémoire.

L'analyse des offres a été menée sur la base de 4 devis de simulation de travaux et de prestations. Cinq offres ont été réceptionnées.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 décembre 2025 propose d'attribuer ce marché au groupement SATP/SESA/ASSIER/SPIE.

Les crédits seront ouverts aux budgets selon les budgets et programmes respectifs.

Pour une complète information de l'Assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution du marché ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'accord cadre à bon de commande ci-dessus présenté avec les entreprises précitées.

Aix-les-Bains, le 6 janvier 2026

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 22
- Présents et représentés : 23
- Votants : 23
- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 5 : Accord cadre de Travaux à bon de Commande n. 25025 : Travaux Courants / réhabilitation du patrimoine Réseaux - Secteur centre - Attribution

Date de transmission de l'acte : 13/01/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 13/01/2026

Numéro de l'acte : d5693 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260106-d5693-DE

Date de décision : 06/01/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)